



## LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Vous êtes nombreux à vous interroger sur ce que fait la municipalité au sujet de la sécurité dans la commune. Cela a bien évidemment des résonances particulières au vu des événements récents.

Nous déplorons de nombreuses dégradations ou vols de véhicules. Nous constatons également de nombreuses **actes de vandalisme** sur des bâtiments publics ou privés qui occasionnent des frais de réparations constants.

Ce problème est un fléau permanent qui est insupportable à nombre de Milonais. Dès le début de notre mandat nous avons soutenu la communauté "Voisins Vigilants" qui s'appuie sur une surveillance par ses membres des faits de délinquance. Nous étions en attente de la signature de la convention de participation citoyenne ; c'est chose faite depuis le 20 janvier 2015. Signé par et en présence du préfet de l'Aisne ce document consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection des biens et des personnes. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

**Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.**

Concernant la **vidéo protection**, le projet est en cours depuis l'année dernière, la première étape étant un diagnostic réalisé par la gendarmerie au niveau de la quantité et des emplacements à définir. Ce travail a été réalisé en octobre et doit nous être présenté en février. Cela conditionnera la stratégie à adopter sur la commune et sera débattu au sein du conseil municipal.

Nous nous félicitons également du rattachement de la brigade de La Ferté-Milon à celle de Villers-Cotterêts, favorisant la réactivité par plus de proximité et par une augmentation des effectifs.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ces actions au fur et à mesure. Tous ensemble, veillons à avoir un comportement attentif et responsable.

Bien cordialement

Céline Le Frère - Létolle

## CE MOIS-CI



### Objets trouvés

Vous avez égaré des clés, un portefeuille, un téléphone... Avez-vous pris contact avec notre garde-champêtre qui recueille régulièrement des objets trouvés, les répertorie et les conserve ? Il a ainsi depuis plusieurs mois, un doudou, plusieurs téléphones portables, des trousseaux de clés et bien d'autres merveilles qui feraient le bonheur de leur propriétaire.

### Centre de loisirs

Les inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de février sont ouvertes jusqu'au 10 février 2015. Les dossiers sont disponibles à l'accueil de la mairie

### Transport vers Villers-Cotterêts

Les jeudis 5-12-19 février 2015 départ à 8h45 à l'abribus de l'école. Retour à 11h15 devant l'hôtel du Parc à Villers-Cotterêts. Prix du billet : 2,80 € (merci de faire l'appoint de monnaie).

### Marché du vendredi

**À partir du mois de février**, le petit marché du vendredi sera déplacé sur l'esplanade de l'île Lamiche, après la roue à aube afin de libérer des places sur le parking du mail le vendredi matin.

Des panneaux indicateurs seront positionnés.

# Animations Spectacles Expositions

## Dimanche 8 février



Marché campagnard



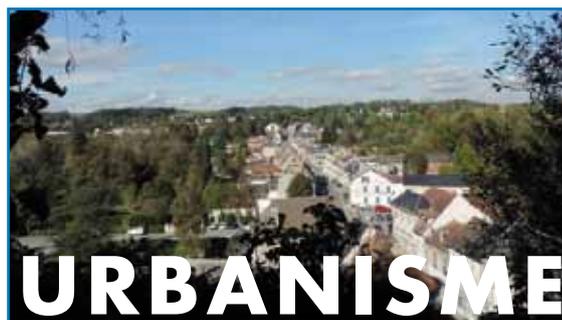
L'office de tourisme organise dans ses locaux un loto. Nombreux lots à gagner!

14h30 Rue de la chaussée

## Dimanche 15 février



Randonnée pédestre.  
Départ à 14h depuis le Mail.



## Rappel de la législation en vigueur concernant la construction, la modification ou la destruction de l'habitat.

Les élus et les services administratifs sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

*Cette liste n'est pas exhaustive.*

Nous vous rappelons que le non respect des règles du Code de l'Urbanisme est puni pénalement par de multiples sanctions. L'intérêt de cette réglementation est notamment de préserver la salubrité publique, la sécurité publique, le patrimoine, l'environnement et le paysage.

TYPES DE TRAVAUX	Imprimés à compléter
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Construction ou édification d'une clôture, poser ou remplacer un portail, construire un abri de jardin, un garage ou une annexe de plus de 5 m<sup>2</sup> et de moins de 20 m<sup>2</sup>, une piscine, faire un ravalement de façade, une modification de façade, une modification de l'aspect extérieur (peinture), remplacement des menuiseries (fenêtres, portes, volets...), remplacement des matériaux de toiture (tuile, ardoise...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Déclaration Préalable</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Construction d'une maison individuelle</li> <li>■ Construction d'un abri de jardin, d'une annexe, d'un garage de plus de 20 m<sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Permis de construire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Construction autre que maison individuelle ou annexe (bâtiments agricoles, industriels), lotissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Permis d'aménager – permis de construire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Toute démolition sans reconstruction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Permis de démolir</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Démolition avec reconstruction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Permis de construire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Modifier son projet de construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Modificatif de permis de construire (il n'est pas possible de modifier une déclaration préalable)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réalisation d'une tranchée pour divers branchements (eau, assainissement, électricité, gaz, etc.), création ou changement d'accès à une propriété, pose d'échafaudage, ou de matériaux pour travaux divers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Demande de permission de voirie</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Savoir si un terrain est constructible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Demande de certificat d'urbanisme opérationnel</li> </ul>

# SPORTS MILONNAIS



## HANDBALL MILONNAIS

Déjà un mois que nous sommes en 2015 et notre petit club tente toujours, avec fierté, de se faire une place parmi les grands clubs de notre département et de représenter dignement notre commune.

Avec des succès, mais parfois aussi des défaites qui ont le mérite de nous remettre en question et donc de nous faire progresser!!!

En ce début d'année, il faut avouer notre difficulté à utiliser un gymnase ne répondant pas aux normes du handball. En effet, pour permettre à tous d'évoluer dans les meilleures conditions, nous sommes, sans cesse, obligés, de jongler entre le gymnase de La Ferté-Milon et celui de Neuilly-Saint-Front (sans lequel notre club ne pourrait plus exister!). Il faut bien admettre que ces difficultés nous obligent continuellement à réfléchir à des solutions parfois difficiles à trouver.

Aussi, nous préparons dès maintenant notre prochaine rentrée de façon à donner la possibilité au HBM d'espérer un futur radieux et plein de réussite.

Si vous êtes intéressés par le handball, n'hésitez pas, dès maintenant à venir nous rencontrer.

Sportivement,  
*Alexandra Létoffé Fabbroni pour le HBM*

## HALTÉROPHILIE

Le **samedi 7 février 2015**, le club organise le Championnat Départemental au gymnase de La Ferté-Milon à partir de 10 heures.

*Venez nombreux encourager les athlètes !!!*

## TIR À L'ARC

Les Picmards ont commencé l'année par un petit concours amical réservé à nos jeunes archers : le tir aux chocolats, qui a été remporté par Alan Violet à la plus belle flèche.

Les séances d'entraînements se déroulent uniquement les mercredis à la salle polyvalente de 19h à 20h pour les jeunes et débutants et de 20h à 21h pour les confirmés.

***Venez découvrir un sport fait de traditions et de modernité !***

*Contacteur : Stéphane Cartier au 03.23.55.13.88*

## LA GAULE MILONAISE

AAPPMA 100% Réciprocitaine

NOUVEAUTÉS 2015 :

Carte interfédérale et vente par internet

IMPORTANT:

- La réciprocité interdépartementale n'est pas obligatoire et ne s'adresse qu'aux pêcheurs désirant pêcher dans plusieurs départements

- La réciprocité interdépartementale payante ne s'adresse qu'aux cartes "Personne Majeure", elle est offerte pour les cartes "Découverte", "Personne mineure" et "Découverte Femme".

PERMIS ÉTANG 2015

L'étang de Fontenil à Mareuil-Sur-Ourcq, route de Montigny-L'Allier, le tarif est inchangé : 45€ à l'année, 10€ pour la journée et 100€ pour la carpe de nuit.

Les cartes de pêches 2015 sont en vente chez notre distributeur : Office de Tourisme, 31 rue de la Chaussée, La Ferté-Milon.

*Dominique Linotte, trésorier*

## L'UNION BOULISTE

La saison redémarre le **samedi 28 février** : doublettes formées. Ouvert à tous. Redistribution des mises.

## FOOTBALL AS MILONAISE

Reprise des championnats jeunes, seniors et vétérans en ce mois de février.

Nous vous informons que notre brocante aura lieu le **dimanche 3 mai 2015**. Je vous invite à contacter M<sup>me</sup> Urban Isabelle au 03 23 96 95 17 après 19h pour toutes informations.

À bientôt sur nos terrains pour encourager nos équipes.

*Le président - Philippe.gallochatasm@orange.fr*



## Cinéma

### Semaine du 22 au 26 janvier

#### EXODUS : GODS AND KINGS

(Drame américain)

Séances : vendredi 23 à 21h, dimanche 25 à 18h et lundi 26 à 21h.

#### TIMBUKTU

(Drame franco-mauritanien)

Séances : jeudi 22 à 21h et lundi 26 à 14h.

#### LA FAMILLE BÉLIER

(Comédie française)

Séances : samedi 24 à 18h et à 21h et dimanche 25 à 15h.

### Semaine du 29 janvier au 2 février

#### UNE HEURE DE TRANQUILLITÉ

(Comédie française)

Séances : samedi 31 à 21h, dimanche 1<sup>er</sup> à 15h, lundi 2 à 14h.

#### DUMB AND DUMBER DE

(Comédie américaine)

Séances : vendredi 30 à 21h, dimanche 1<sup>er</sup> à 18h et lundi 2 à 21h.

#### LE HOBBIT : LA BATAILLE DES CINQ ARMÉES

(Action américaine néo-zélandaise)

Séances : jeudi 29 à 21h, samedi 31 à 15h.

### Semaine du 5 au 9 février

#### INVINCIBLE

(Drame américain)

Séances : jeudi 5 à 21h, dimanche 8 à 18h et Samedi 7 à 21h.

#### COMMENT TUER SON BOSS 2

(Comédie américaine)

Séances : vendredi 6 à 21h, dimanche 8 à 15h, lundi 9 à 14h et à 21h.

### Semaine du 12 au 16 février

#### L'AFFAIRE SKI

(Drame policier français)

Séances : jeudi 12 à 21h, lundi 16 à 14h, dimanche 15 à 18h et Samedi 14 à 21h.

#### JOKER

(Action américaine)

Séances : dimanche 15 à 15h, vendredi 13 et lundi 16 à 21h.

### Semaine du 19 au 24 février

#### LES SOUVENIRS

(Comédie dramatique française)

Séances : jeudi 19 à 21h, samedi 21 à 21h, dimanche 22 à 15h, lundi 23 à 14h.

#### TAK3N

(Action française)

Séances : vendredi 20 à 21h, dimanche 22 à 18h et lundi 23 à 21h.

#### LE CHANT DE LA MER

(Animation française)

Séances : samedi 21 et mardi 24 à 15h.

## Numéros pratiques

Urgences Médicales : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Centre Antipoison : 0800.59.59.59

### Mairie Tél. 03.23.96.70.45 horaires d'ouverture

du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 et de 13h30 – 17h15

vendredi : 8h30 – 12h15

samedi : 9h – 12h

Ordures ménagères	Papiers/emballages	Verre
Mardis 3-10-17-24 février Vendredis 6-13-20-27 février	Vendredis 6-13-20-27 février	Lundi 23 février



Structure	Jours et heures	Lieux
Halte garderie "Roule bout'chou"	Le mardi et le jeudi de 8h45 à 16h45 La halte garderie sera fermée du 28 février au 8 mars inclus.	Groupe Saint-Michel, 1, rue Saint-Lazare 06.73.40.74.85 06.30.46.06.63 rouleboutchou@orange.fr
Vestiaire - CCAS (ouvert à tous)	les jeudis 5 et 19 février 2015 de 13h30 à 16h	1, rue Saint-Lazare
C.P.A.M (Sécurité Sociale)	Jeudi de 9h à 12h	CCAS Neuilly-Saint-Front
	Du lundi au vendredi, de 7h45 à 12h	Villers-Cotterêts
Assistante sociale	Mardi 10 février 2015 de 14h à 16h30	1, rue St-Lazare, La Ferté-Milon 03.23.83.85.06
Secours catholique	les lundis 9 et 23 février 2015 de 14 à 15h	7, rue de la Cité
CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)	Sur rendez-vous au 0800.225.922	En mairie
Mission locale	Lundi 2 février 2015 de 14h30 à 16h30	Reçoit les personnes ayant de 16 à 26 ans en mairie
Conciliateur de justice	Jeudi 26 février 2015	CCAS Neuilly-Saint-Front
Permanence urbanisme	Sur rendez-vous au 03.23.96.70.45	En mairie

**Horaires d'hiver** ■ La déchèterie de Neuilly-Saint-Front est ouverte du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Directrice de publication : C. Le Frère Létoffé - Rédaction : V. Jeanneret, H. Savary, F. Bauer, A. Jarrot, M. Braux, C. Mas • Version numérique téléchargeable sur [www.lafertemilon.fr](http://www.lafertemilon.fr)  
IPNS - Mairie de la Ferté-Milon - Ne pas jeter sur la voie publique.